

# ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2026-116 du 22/03/2026

## OBJET : Arrêté de délégation de fonctions et de signature à un Adjoint

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-19 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération n°2026.13 du 22 mars 2026, fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n°2026.14 du 22 mars 2026 relative à l'élection des 8 adjoints au Maire,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation Madame Stevie BONNARD en qualité de 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, en date du 22 mars 2026,

**Considérant** la nécessité, pour la bonne administration locale, de déléguer à Madame Stevie BONNARD, Adjointe au Maire, un certain nombre d'attributions relevant du domaine **du logement et des politiques d'habitat**,

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Madame Stevie BONNARD, Adjointe au Maire, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour intervenir dans les domaines suivants : **logement et politiques d'habitat**.

Elle assumera les fonctions et missions suivantes en lieu et place et concurremment avec le Maire :

- Logement :
  - Gestion et suivi du fichier des demandes de logement social ;
  - Rendez-vous avec les demandeurs qui le souhaitent ;
  - Participation aux commissions d'attribution des logements sociaux et aux réunions avec les bailleurs sociaux.
- Politiques d'habitat :
  - Concertation avec les bailleurs sociaux sur les nouveaux programmes d'habitat ;
  - Suivi du Plan Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et de l'inventaire des logements locatifs sociaux de la commune ;
  - Suivi des opérations de rénovation urbaine et du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat privé.

Délégation permanente est également donnée à Madame Stevie BONNARD pour la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante relatifs aux fonctions et missions énoncées ci-dessus et ne portant pas décision.

### **Article 2** :

Le Maire de la commune de Chatuzange le Goubet est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Drôme,
- Monsieur le Trésorier de la commune.

Fait à Chatuzange le Goubet,  
Le 22/03/2026,

Notifié le : *22 Mars 2026*  
La 6<sup>ème</sup> Adjointe,



Stevie BONNARD

Le Maire,



Elise CLÉMENT



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication sur le site internet communal le :